

*PROCES VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 04 AVRIL 2014*

*La séance est ouverte à 19h40.*

**Jean-Luc LAURENT**

Mesdames et Messieurs, je déclare ouverte cette séance de Conseil municipal. Conformément à la loi, je donne lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections municipales du 30 mars 2014.

Nombre d'inscrits : 14 784  
Nombre de votants : 7 418 (50.18 %)  
Bulletins nuls : 346 (4.66 %)  
Suffrages exprimés : 7 072 (95.34 %)

Liste « Un nouveau souffle pour le Kremlin-Bicêtre », conduite par Monsieur Arnaud Weber-Guillouet : **3 158 voix (44.65 %)**.

Liste « Le Kremlin-Bicêtre réuni », comprenant le rassemblement de la Gauche, les écologistes, les républicains, les personnalités locales et les citoyens, présentée par le Mouvement Républicain et Citoyen, le Parti Socialiste, le Parti Communiste Français, le Parti Radical de Gauche, Europe Ecologie-les Verts, la Gauche Citoyenne et le MUP, conduite par Jean-Luc Laurent : **3 914 voix (55.35 %)**.

En conséquence, sont proclamés élus et installés dans leurs fonctions de conseiller municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre au titre de la liste conduite par Jean-Luc Laurent :

Jean-Luc LAURENT  
Sarah BENBELKACEM  
Jean-Marc NICOLLE  
Geneviève EL MALKI  
Estéban PIARD  
Ghislaine BASSEZ  
Bernard CHAPPELLIER  
Rose ALESSANDRINI  
Didier ROUSSEL  
Lina BOYAU  
Fabien GUILLAUD-BATAILLE  
Carole POISAT  
Laurent GIRIER  
Zohra SOUGMI  
Jean-François BANBUCK  
Nadia MERSALI  
Jérôme GIBLIN  
Ghania LATEB

Vincent ROUSSEAU  
Monique RAFFAËLLI  
Ludwig LOISON-ROBERT  
Paul MATHONNAT  
Ibrahima TRAORÉ  
Anne-Marie AMAR  
Didier VOT  
Léna AMOURA  
Jean-Pierre PETIT

Sont proclamés élus et installés dans leurs fonctions de conseiller municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre au titre de la liste conduite par Arnaud Weber-Guillouet :

Arnaud WEBER-GUILLOUET  
Gisèle PESCHAUD- BOYER  
Saïd HASSANI  
Nadia CHIBOUB  
Yohann MARCET  
Léa MORGANT  
Bernard AUBAGUE  
Alexandra CAPUANO

Sont élus au Conseil communautaire de Val de Bièvre au titre de la liste conduite par Jean-Luc Laurent :

Jean-Luc LAURENT  
Sarah BENBELKACEM  
Jean-Marc NICOLLE  
Ghislaine BASSEZ  
Bernard CHAPPELLIER  
Lina BOYAU  
Laurent GIRIER

Sont élus au Conseil communautaire de Val de Bièvre au titre de la liste conduite par Arnaud Weber-Guillouet :

Arnaud WEBER-GUILLOUET  
Gisèle PESCHAUD- BOYER

Monsieur Jean-Luc Laurent procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

Membres présents :

M. LAURENT, Mme BENBELKACEM, M. NICOLLE, Mme EL MALKI, M. PIARD,  
Mme BASSEZ, M. CHAPPELLIER, Mme ALESSANDRINI, M. ROUSSEL, M. BOYAU,  
M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, M. GIRIER, Mme SOUGMI, M. BANBUCK,  
Mme MERSALI, M. GIBLIN, Mme LATEB, M. ROUSSEAU, Mme RAFFAELLI, M. LOISON-ROBERT,  
Mme MATHONNAT, M. TRAORÉ, Mme AMAR, M. VOT, Mme AMOURA, M. PETIT,  
M. WEBER-GUILLOUET, Mme PESCHAUD-BOYER, M. HASSANI, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT,  
M. AUBAGUE, Mme CAPUANO.

Membre représenté :

M. MARCET par Mme MORGANT

**Jean-Luc LAURENT**

Je déclare donc le Conseil municipal installé dans ses fonctions conformément à l'article 2122-8 du Code général des collectivités territoriales et je remets la présidence de la séance à la doyenne d'âge, Madame Rose Alessandrini.

**Rose ALESSANDRINI**

Mesdames et Messieurs les élus, je commence par constater que le quorum est atteint selon l'article 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Nous allons tout d'abord procéder à la désignation d'un secrétaire de séance. Je vous propose de désigner à ce titre le benjamin de l'assemblée, Estéban Piard.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

**Rose ALESSANDRINI**

Monsieur Piard est donc déclaré secrétaire de séance et je l'invite à me rejoindre.

Je vous donne maintenant lecture de l'ordre du jour du Conseil municipal du 04 avril 2014 :

- 2014-013 : Election du Maire
- 2014-014 : Détermination du nombre d'adjoints
- 2014-015 : Election des maires-adjoints

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Maire qui se fera à bulletin secret. Auparavant, je vous donne lecture des textes du Code général des collectivités territoriales qui définissent l'élection du Maire.

Article L 2122-4

Le Conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de 18 ans révolu.

Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes :

- Président d'un Conseil régional ;
- Président d'un Conseil général.

Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque Centrale Européenne ou membre du Conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive.

#### Article L 2122-7

Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutins, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

#### Article 2122-17

En cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par un adjoint dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le Conseil ou à défaut pris dans l'ordre du tableau.

En conséquence, je vous demande quels sont les candidats à la fonction de maire.

#### **Jean-Marc NICOLLE**

Madame la Présidente, je voudrais prendre la parole de manière à pouvoir présenter sans surprise la candidature de notre maire Jean-Luc Laurent. Il s'agit d'un choix légitime car il a une nouvelle fois conduit cette liste de large rassemblement à la victoire. Elle est légitime, car même si le Conseil municipal doit naturellement en délibérer, les Kremlinois l'ont une nouvelle fois choisi. Ils ont choisi pour la quatrième fois successive de placer leur confiance dans la candidature de Jean-Luc Laurent. Bien que la campagne délétère ait été axée sur la longévité et le cumul. Notons d'ailleurs que l'opposition ne l'applique pas et que l'UMP a voté contre la loi instaurant le non cumul.

Petit problème de cohérence, nous dira-t-on. Cela n'est pas grave. La liste de ces incohérences est malheureusement longue. Je ne doute pas que les six ans à venir vont permettre d'offrir à l'opposition l'occasion de mieux appréhender les dossiers municipaux.

Comme je le disais, les Kremlinois ont donc placé leur confiance dans la candidature de Jean-Luc Laurent pour la quatrième fois consécutive.

Pour la première fois, 1995-2001, avec une signature « Un autre maire, une autre ville ». Un autre maire qui applique une fonction avec droiture et rectitude dans l'ensemble des décisions prises par notre assemblée et le souci permanent de rétablir la justice et l'égalité entre tous les Kremlinois.

Un maire qui décide et qui, allie écoute et autorité.

Un maire qui agit avec une farouche volonté pendant quinze pendant 15 ans pour redresser les finances de notre ville, dont l'héritage avait été particulièrement terrible en 1995.

Un maire qui porte une conviction : Celle que l'union fait la force. Elle s'est d'ailleurs traduite en 2000 par cette très belle aventure qui continue à se poursuivre par la création de la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre. Certains maires nous font le plaisir d'être avec nous ce soir et qui témoignent du travail collectif que nous menons au service de nos territoires.

2001-2008. Une campagne sous le signe de « La suite dans les idées », car il faut du temps pour réaliser les grands projets, tels que la couverture de l'autoroute A6b, les travaux de réaménagement de ce qu'est devenue la route départementale 7, ou encore le beau projet d'Okabé.

Un élu qui respecte toutes les composantes de la ville avec ses forces et ses faiblesses. Un maire à l'écoute des Kremlinois de tous les quartiers et de tous les âges. Une ville qui évolue à son rythme grâce à cette capacité d'écoute. Une ville qui relève aussi les enjeux de la jeunesse par un projet éducatif local et qui nous permet de recevoir le label « Ville amie des enfants ». Une ville qui sait aussi s'embellir et qui reçoit pour la première fois le label de ville fleurie.

2008-2014. Une campagne sous le signe « Le Kremlin-Bicêtre en tête », car il faut poursuivre l'évolution de notre ville, garder le cap et garder ce temps d'avance par une vision de la ville. La nécessité aussi de porter l'identité du Kremlin-Bicêtre situé géographiquement aux portes de Paris et de porter son développement dans un contexte d'affirmation de la métropole de Paris. C'est également la poursuite du projet une ville et un maire au service de tous les Kremlinois, notamment avec l'ouverture de la piscine intercommunale et de la médiathèque l'Echo.

2014. Petit clin d'œil à l'opposition car je ne vais naturellement pas les effrayer en m'aventurant à donner une date. Cette belle campagne fut placée sous le signe « Le Kremlin-Bicêtre réuni », grâce aux qualités humaines que nous connaissons à Jean-Luc Laurent, grâce à ses qualités de rassemblement, comme la campagne a permis de le démontrer par le large rassemblement de la gauche. C'est aussi un maire qui protège et tout particulièrement dans ce contexte de crise que connaît notre pays.

Chers collègues, vous aurez compris que, pour tout ce chemin parcouru depuis 1995 et pour toutes les qualités que nous reconnaissons et que les Kremlinois reconnaissent à Jean-Luc Laurent, j'ai le plaisir et le grand honneur de présenter sa candidature.

*(Applaudissements).*

**Rose ALESSANDRINI**

Y a-t-il d'autres candidatures ?

**Gisèle PESCHAUD- BOYER**

Je souhaite présenter la candidature de Monsieur Arnaud Weber-Guillouet. Nous ne savions pas qu'il fallait préparer un discours d'un petit quart d'heure, car nous sommes novices, mais les Kremlinois qui nous ont rencontrés ont su voir ses qualités et ce que nous pouvions leur offrir. Je vous remercie.

*(Applaudissements).*

**Rose ALESSANDRINI**

Avant de passer au vote, je demande s'il y a des interventions en vue d'une explication de vote.

## **Fabien GUILLAUD-BATAILLE**

Madame la Présidente, Monsieur Jean-Luc Laurent, chers collègues, Mesdames et Messieurs, avant de débiter mon propos, je tenais à saluer trois de nos amis et collègues qui n'ont pas été réélus le 30 mars dernier et dont je souhaite souligner l'action au cours des mandats qu'ils ont exercés ces dernières années. Je veux ainsi saluer Véronique Gestin, qui a effectué deux mandats, Elsa Mandron-Raucoules, qui a effectué un mandat et dont je ne peux souhaiter décevement ce soir la réélection puisque cela signifierait que trois de nos collègues ne soient plus parmi nous d'ici la fin du mandat. Enfin, je souhaite saluer quelqu'un qu'il n'est pas besoin de présenter aux Kremlinoises et aux Kremlinois, quelqu'un qui a décidé de laisser sa place au Conseil municipal pour permettre le renouvellement et la jeunesse. Je veux évidemment parler de notre Conseiller général Alain Desmarest.

*(Applaudissements).*

Un premier Conseil municipal est toujours le moment de revenir sur la campagne et les résultats. Je souhaite dire au nom de mon futur groupe des communistes du Kremlin-Bicêtre et de leurs amis que nous avons écouté avec attention ce que nous ont dit les milliers de Kremlinoises et de Kremlinois que nous avons rencontrés ainsi que le message des urnes.

Sur le plan national, nous vivons le plus grand bouleversement pour des élections municipales depuis 1947. 151 villes de plus de 10 000 habitants sont passées de Gauche à Droite. Les principales grandes agglomérations du pays sont elles aussi quasiment toutes passées à Droite.

C'est malheureux, mais il faut bien le voir, la Gauche a perdu le peuple. La faute à la crise et à ses effets destructeurs d'emplois, de vies et de familles. La faute à la Droite qui a joué des peurs, des rumeurs et du mensonge comme jamais, jouant aussi du repli sur soi, des divisions entre les Françaises et les Français pour faire progresser le chacun pour soi, la concurrence et la loi de l'argent qui sont ses moteurs. Pour flirter aussi avec le Front national, l'extrême-droite et ses idées au point de le porter au pouvoir ici ou d'en capter les voix là. Mais la faute aussi à un Président et à un gouvernement qui n'ont fait que décevoir le peuple, renier leurs engagements et repousser le changement promis aux calendes grecques pour répondre aux seules exigences du CAC 40 et de la finance internationale. Casse des acquis sociaux, des retraites, des salaires et de l'emploi. Casse de l'école et même de la République. Casse des territoires par la baisse des dotations et des réformes territoriales sans queue ni tête.

Ce faisant, il a déclenché lui-même l'ouragan qui a emporté toute la Gauche jusqu'à notre département et presque notre ville. Il n'entend d'ailleurs rien puisque loin de se réorienter, il accélère avec son nouveau Premier ministre Manuel Valls sa politique mauvaise que les Français de gauche ont condamné en s'abstenant massivement. Pour paraphraser la Bible, la Droite l'emporte par l'inaction des gens de Gauche. Nous le voyons d'ailleurs dans notre ville avec à peine la moitié des votants au deuxième tour.

Dans notre ville comme dans beaucoup d'autres, la liste qui était la nôtre et que vous avez conduite avec force et volonté, Monsieur le Maire, perd donc 16 % sur le score de 2008. Si nous payons les 8 % nationaux, que tous ont payé, il y a une aggravation régionale et locale de 8 %. Sur ces plus de 1 000 voix que nous perdons, seules moins de 200 se retrouvent sur les progressions des autres listes de Gauche du premier tour. Ce sont donc plus de 800 voix qui ont cherché à nous dire quelque chose. Elles nous ont dit souvent leur sentiment de ne pas avoir été assez écoutées, entendues et prises en compte. Elles nous ont dit notre impuissance grandissante à porter des solutions aux problèmes qu'ils rencontrent.

Protégés pendant longtemps par leur proximité, les élus locaux payent aujourd'hui la note pour tout le monde. Nous voulons dire à nos concitoyens que nous avons entendu, que nous serons plus qu'hier encore à l'écoute, que nous voulons multiplier les moments de rencontre en direct avec les Kremlinoises et les Kremlinois.

La confiance nouvelle qui nous a été accordée au deuxième tour n'efface pas le message du premier. Monsieur le Maire, Jean-Luc Laurent, vous pourrez compter sur nous à vos côtés dans la mandature qui s'annonce pour réaliser les engagements que nous avons pris, pour relayer le travail de notre majorité dans un sens et la parole des Kremlinoises et des Kremlinois dans l'autre.

De nouvelles relations se sont tissées entre nous au cours de la campagne. Vous pouvez compter sur notre travail, notre engagement et notre exigence au service des Kremlinois. Bien sûr, vous le savez, nous affronterons encore des tempêtes. Parfois, nous ferons savoir nos désaccords, nos insatisfactions et nos nuances. Ce soir, nous vous apportons sans réserve notre soutien. Notre mission est claire. La Gauche doit retrouver le peuple. Commençons par notre belle ville du Kremlin-Bicêtre.

*(Applaudissements).*

**Rose ALESSANDRINI**

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ou d'explications de vote ?

**Geneviève ELMALKI**

Madame la Présidente, cher Jean-Luc, chers collègues, je ne me livrerai pas ce soir à un long propos de politique générale, même si la forte présence du public est tentante pour la développer longuement. Je préfère donc me centrer sur ce qui nous conduit à être là ce soir.

J'associe tout d'abord mes camarades socialistes qui terminent le mandat précédent à ce moment qui s'ouvre pour nous. Je veux parler d'Hervé Nowak, de Jean-Louis Boulanger d'Irène Juranville et de Christelle Theret qui ne réitèrent pas leur mandat avec notre groupe. Je salue également Narcisse Tapa qui a cédé sa place pour contribuer à la fusion de notre liste avec celle d'Europe Ecologie-les Verts, menée par Bernard Chappellier. Je le remercie de sa présence, de son soutien, de son engagement dans la campagne et de sa présence ce soir.

Un double message nous est parvenu. Premièrement, un message national. S'il est très dur et très cruel, il doit pourtant être entendu. Il sera analysé. Je ne prétends pas encore en détenir l'exacte nature, mais le travail de réflexion est engagé et le travail qui nous attend est copieux. Nous en avons conscience dans notre groupe. Deuxièmement, un message local. Je pense qu'il faut l'entendre à cette échelle. La compétence, la patience, la durée : Jean-Marc Nicolle a rappelé les étapes successives de cette construction politique qui n'arrive ni par hasard ni par miracle. Ce message a également souligné les liens noués sur le terrain, l'aventure personnelle et l'engagement de Jean-Luc Laurent dans cette ville, ainsi que son aventure et son histoire, à laquelle se sont associés tous les élus successifs qui ont pu l'entourer.

Je suis donc fière ce soir d'appeler à voter pour Jean-Luc Laurent, qui a mené cette liste si bien nommée « Le Kremlin-Bicêtre réuni ».

*(Applaudissements).*

**Rose ALESSANDRINI**

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

**Jean-François BANBUCK**

Madame la Présidente, chers collègues, Mesdames et Messieurs, très cher Jean-Luc, j'interviens au nom du futur groupe des élus du Mouvement Républicain et Citoyens du Parti Radical de Gauche et apparentés et des 15 élus qui formeront donc ce groupe pour appeler notre assemblée à soutenir la proposition de mon ami Jean-Marc Nicolle pour élire et réélire comme Maire Jean-Luc Laurent.

C'est le seul des deux candidats ce soir qui bénéficie de la légitimité démocratique qui l'autorise à prétendre à cette fonction. Qui pourrait en effet penser qu'un élu de la minorité puisse conduire les affaires de la Ville ? Les Kremlinois ont choisi, et nettement choisi, dimanche dernier. C'est donc évidemment à Jean-Luc Laurent qui incarnait les propositions faites par notre liste à qui il revient de les mettre en œuvre maintenant.

Jean-Luc Laurent dispose également d'une légitimité politique incontestable née du rassemblement avec le Parti Socialiste, le Parti Communiste, le Parti Radical de Gauche, EELV et toutes les formations qui ont soutenu sa candidature dans ce large rassemblement qui a permis la victoire.

Jean-Luc Laurent possède aussi une légitimité personnelle indiscutable pour conduire à nouveau le Conseil municipal. C'est un homme qui a le courage de ses convictions. Il l'a prouvé dans le passé en faisant les choix et en créant avec Jean-Pierre Chevènement le Mouvement des Citoyens, puis le Mouvement Républicain et Citoyen. C'est un homme qui a le sens de l'engagement, chose importante aujourd'hui dans le climat politique et dans le contexte dans lequel nous sommes et dans lequel nous a placés à nouveau ce scrutin.

Prétendre exercer un mandat public, c'est d'abord s'engager. Ce n'est pas une question d'allure. Ce n'est pas une question d'âge. Ce n'est pas une question de style. L'exercice démocratique consiste à proposer une politique et à la mettre en œuvre une fois élu. Trop d'élus à tous les échelons de la République ont, je crois, oublié aujourd'hui cet adage de base. Dire ce que l'on va faire puis faire ce que l'on a dit.

Jean-Luc Laurent, depuis 1995, a prouvé que c'était bien sa ligne de conduite constante. Nul doute qu'il continuera à l'exercer si, comme je vous appelle à le faire, il est réélu Maire ce soir.

*(Applaudissements).*

**Rose ALESSANDRINI**

S'il n'y a plus de demandes, nous allons donc passer au vote qui, je le rappelle, se déroule à bulletin secret. Nous vous avons donc remis un bulletin et une enveloppe à cet effet. L'urne vous sera présentée à l'appel de votre nom.

Je vous propose maintenant de désigner deux assesseurs, une de la majorité et un de l'opposition. La majorité désigne Ludwig Loison-Robert et l'opposition Alexandra Capuano. J'invite donc ces deux assesseurs à prendre place auprès de l'urne pour effectuer le dépouillement de ce scrutin. Nous allons maintenant passer au vote. J'appellerai les élus dans l'ordre du tableau.



*Madame Rose Alessandrini procède à l'appel nominal des votants.*

Résultat du vote :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 35

Majorité absolue : 18

Monsieur Jean-Marc Laurent : 27 voix

Monsieur Arnaud Weber-Guillouet : 8 voix

Monsieur Jean-Luc Laurent, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé maire et immédiatement installé dans ses fonctions.

*(Applaudissements).*

**Rose ALESSANDRINI**

J'invite Monsieur Laurent à reprendre la place qui est la sienne et à reprendre la présidence de cette séance. Avant cela, j'aimerais lui dire quelques mots. Doyenne d'âge, permets-moi Jean-Luc d'évoquer ceux qui ont été à nos côtés depuis de nombreuses années et qui ne le sont plus. Je me rappelle le temps où nous étions dans l'opposition. J'aimerais également avoir une pensée pour ceux qui ont disparu. Permets-moi ce soir de les associer à ta victoire.

Je ne serais pas longue car je vois l'impatience des personnes présentes dans la salle de te fêter. Je ne dirai donc que deux mots, pas plus. Tout d'abord, tu es Kremlinois et au fond, la ville du Kremlin-Bicêtre est ta ville. En effet, tu n'es pas venu d'ailleurs. Tu es d'ici.

Il y a maintenant longtemps que nous cheminons ensemble et je sais que même lorsque nous avons été battus, l'adversité ne t'a jamais détourné du chemin que tu t'es tracé. Ta vie entière a d'ailleurs été consacrée à cette ville du Kremlin-Bicêtre. Cette légitimité est pour moi absolue et évidente. Je le constatais encore hier lorsque nous étions sur le marché à la façon dont les Kremlinois abordent leur Maire, lui parlent et s'adressent à lui avec simplicité et la façon dont il leur répond. Il existe des liens naturels, respectueux, voire affectifs. Un Maire représente quelque chose et Jean-Luc Laurent est à mon avis le seul d'entre nous pouvant prétendre à cette fonction.

Deuxièmement, tu es républicain et je vais le démontrer. Nous sommes dans cette maison commune, celle de tous les Kremlinois. Cette maison de tous a été construite il y a un peu plus de cent ans sous l'égide d'un maire, Eugène Thomas qui était un laïc avant l'heure. Je relisais encore il y a un instant cet arrêté municipal pris en 1900. Quand on sait que la loi sur la laïcité a été votée en 1905, Eugène Thomas interdisait déjà les signes extérieurs d'appartenance à une religion. Cela était extraordinaire. Pour autant, ce maire a oublié quelque chose dans ce magnifique bâtiment et aucun de ceux qui se sont succédé n'a pensé à réparer l'oubli, sauf toi. De quoi s'agit-il ? Lorsque vous passerez devant cette mairie, vous lèverez les yeux et vous verrez qu'il est écrit sur le fronton Liberté, Egalité, Fraternité. Or cette réalisation est signée Jean-Luc Laurent, Kremlinois et républicain.

*(Applaudissements).*

## **Jean-Luc LAURENT**

Je tiens à remercier chaleureusement Rose Alessandrini pour les propos qu'elle vient de tenir à mon égard. Je salue également Patricia Tordjman, Maire de Gentilly, Président de la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre, qui nous fait l'amitié de sa présence, ainsi que Daniel Breuiller, Maire d'Arcueil et Conseiller général du Val-de-Marne, avec qui, et d'autres villes sœurs, nous avons bâti et fait fructifier la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre pour en faire un outil efficace et pertinent au service des habitants de nos villes, sur la base de projets que nous ne pouvions pas bâtir seuls. Merci à ces élus d'être présents ce soir.

*(Applaudissements).*

Je veux naturellement remercier les 27 membres du Conseil municipal qui m'ont élu à cette très belle responsabilité d'être le maire du Kremlin-Bicêtre. Cette proposition faite par Jean-Marc Nicolle, au nom de la liste « Le Kremlin-Bicêtre réuni », avait auparavant reçu l'appui du suffrage universel. Comme Maire depuis 1995, je sais l'exigence et l'importance de cette très belle fonction. J'en mesure les droits, les charges et les obligations à l'égard des citoyens et des habitants de cette ville.

Comme citoyen et Kremlinois depuis toujours, je suis naturellement honoré de pouvoir à nouveau servir cette ville à laquelle, je l'avoue, je suis très attaché. Je veux saluer la présence très nombreuse ce soir des Kremlinoises et des Kremlinois au sein de cet hôtel de ville qui est la maison commune des citoyens de cette ville. Cette mobilisation citoyenne est à la hauteur de l'événement de démocratie locale qu'incarne l'installation du nouveau Conseil municipal, l'élection du maire et l'élection des maires-adjoints.

Dimanche dernier, la démocratie s'est exprimée dans les urnes et plus de 55 % des électeurs m'ont apporté leur confiance ainsi qu'à la liste du rassemblement de la Gauche, des écologistes, des républicains, des personnalités locales et des citoyens que j'ai eu l'honneur et le plaisir de conduire, dans un contexte de politique nationale extrêmement difficile pour la Gauche et la majorité, pour ne pas dire de vote sanction, avec plus de 150 villes de plus de 10 000 habitants qui ont basculé à Droite et à l'extrême-droite. J'ai d'ailleurs à ce moment une pensée pour la ville de Villejuif et celle de l'Haÿ-les-Roses.

Je mesure pleinement à cet instant la confiance qui nous a été apportée par les Kremlinoises et les Kremlinois. Je souhaite donc remercier les 3 914 citoyens de cette Ville qui ont cru en cette équipe et au projet que nous portons au service de tous les Kremlinois. Les électeurs ont refusé de céder aux incantations d'une Droite dure qui a émaillé sa campagne de slogans mensongers, de tracts anonymes et d'intimidations. Ces méthodes obscures ont porté atteinte à une certaine idée de la France et de la République que j'ai chevillée au corps ainsi qu'à la qualité du débat démocratique que les citoyens étaient en droit d'attendre au cours de cette élection. Au moment de choisir, les Kremlinois n'ont pas été dupes. Je les en remercie donc avec d'autant plus de ferveur.

Désormais et à présent, à compter de ce jour, l'heure est à l'apaisement. Nous aurons l'occasion de débattre à visage découvert au sein du Conseil municipal et je m'attacherai, comme je l'ai toujours fait, à permettre l'expression de tous, majorité comme opposition, dans le respect de chacun et dans le respect de la démocratie.

Si la victoire de dimanche dernier a apporté l'adhésion à la vision d'avenir que nous portons pour le Kremlin-Bicêtre, celle d'une ville pour tous ses habitants, je n'oublie pas pour autant les messages qui nous ont été adressés durant la campagne. Ce message m'engage et engage la majorité pour toute la mandature. Nous avons entendu l'exigence de proximité, d'écoute et d'échanges de la part des élus. Nous avons aussi entendu le besoin de davantage de protection dans cette crise qui n'en finit pas.

J'en prends l'engagement, vous pouvez compter sur l'équipe municipale que je conduis pour apporter des réponses adaptées à vos attentes et aux exigences que vous avez exprimées. Ces réponses, nous les portons aussi dans le projet que nous avons présenté aux Kremlinois et que nous mettrons en œuvre avec vous, Mesdames et Messieurs et chers Kremlinois, durant les six prochaines années. Nous voulons que le Kremlin-Bicêtre reste une ville citoyenne qui protège et accompagne. Avec l'équipe municipale, nous prenons l'engagement d'une écoute plus forte et plus attentive, et une présence accrue des élus avec des permanences hebdomadaires qui favoriseront les échanges et les rencontres. Nous renforcerons la sécurisation de l'espace public, notamment avec le développement de la vidéosurveillance et la fermeture de la galerie Grand Sud si les propriétaires le décident dans les jours qui viennent. Nous irons au plus près des habitants pour tisser un échange par la participation à des activités et la concertation autour de projets.

Nous voulons que le Kremlin-Bicêtre soit une ville plus harmonieuse qui rassemble les Kremlinois, qui leur ressemble et qui soit à leur image. Nous favoriserons la réussite éducative et l'épanouissement de l'enfant par la concertation autour de la mise en œuvre du contenu des rythmes scolaires et par la construction d'une nouvelle école élémentaire à côté de l'école maternelle Jean Zay. Nous poursuivrons le soutien au tissu associatif kremlinois. Nous accompagnerons le sport et la culture pour qu'ils soient accessibles au plus grand nombre par la création d'un nouveau terrain intercommunal de sport et de nouveaux locaux à l'Echo, pour le conservatoire.

Nous voulons une ville ambitieuse qui offre des perspectives pour ses habitants, en matière de qualité de vie, d'emploi et de logements diversifiés et donc de logements sociaux. Nous engagerons une réforme de la gestion de Kremlin-Bicêtre Habitat, notre office public de l'habitat, pour être encore plus proches des attentes des locataires. Nous concerterons les Kremlinois sur les futurs projets d'aménagement urbain, sur les projets de logements à destination des jeunes et des personnes âgées, et sur l'élaboration du projet du Ruban vert, qui reliera les quartiers de la ville et particulièrement le haut et le bas du Kremlin-Bicêtre, avec des espaces agréables à vivre pour tous. Nous agirons aussi dans le domaine de l'emploi en renforçant l'attractivité de notre ville et en aidant à l'implantation d'entreprises nouvelles et innovantes.

Il ne s'agit là Mesdames et Messieurs et mes chers collègues, que des grandes lignes du projet que nous mettrons en œuvre pour que le Kremlin-Bicêtre reste une ville humaine et accessible, tout en renforçant son dynamisme et son attractivité. Pour m'accompagner dans cette haute et grande tâche, je serai entouré d'une équipe renouvelée que je conduirai avec l'appui de Jean-Marc Nicolle, mon premier adjoint. Vous avez constaté et vous le savez, nous avons fait appel à de nouveaux visages pour nous épauler au sein du Conseil municipal et de la municipalité. Les élus expérimentés se verront quant à eux confier de nouveaux secteurs d'activité. Tous, sans exception. C'est une équipe totalement renouvelée qui va m'accompagner.

L'esprit qui anime cette équipe repose sur une ambition. Agir au plus près des Kremlinois et avec eux, dans le respect de l'intérêt général et des engagements pris devant les citoyens. Cette équipe d'élus s'engage à être disponible et au service de tous les Kremlinois. La campagne électorale est maintenant terminée et nous sommes tous au service des citoyens de cette ville. Je tiens à cet instant à saluer tous les élus du Conseil municipal, dont le mandat s'est achevé voici quelques instants et qui n'ont pas sollicité le renouvellement de leur fonction ou n'ont pas été réélus. Je remercie tout particulièrement les élus de l'équipe municipale sortante qui n'ont pas ménagé leurs efforts tout au long du mandat précédent pour faire évoluer notre ville dans le bon sens : Corinne Bocabeille, Jean-Louis Boulanger, Alain Cavalier, Amine Chiali, Alain Desmarest, notre conseiller général, Véronique Gestin, Nathalie Guillot, Irène Juranville, Delphine Lebrun, Denise Lefevre, Pierre Mercadier, Pascal Monteil, Hervé Nowak, Christelle Theret et Frédéric Zenou. Je salue aussi Jacques

Poirson, Pascal Reisser et Raphaët Dali, anciens élus, dont je connais, au-delà de nos désaccords politiques – puisqu'ils étaient dans l'opposition –, leur attachement à cette ville.

Mesdames et Messieurs, chers Kremlinoises, chers Kremlinois, le Conseil municipal sera digne de votre confiance. Cette confiance renouvelée nous engage toutes et tous. Ensemble, nous allons construire – je dirai même continuer à construire – l'avenir de notre ville. Nous le ferons avec un esprit de rassemblement et de responsabilité, en pensant toujours aux Kremlinois. Ensemble, nous allons faire du Kremlin-Bicêtre, j'en suis convaincu, une ville plus citoyenne, plus harmonieuse et plus ambitieuse dans la fidélité à notre histoire et à nos valeurs qui s'inscrivent dans l'histoire de France. Ces belles valeurs de la République que sont liberté, égalité et fraternité. Toute cette histoire et ces valeurs donnent sa singularité au Kremlin-Bicêtre. Nous donnerons ainsi de l'élan et de la force à notre ville. A cette ville du Kremlin-Bicêtre qui sera plus que jamais une ville pour tous ses citoyens et j'en suis sûr, une ville d'avenir. Je vous remercie.

*(Applaudissements).*

Nous allons maintenant aborder les autres points à l'ordre du jour.

#### N°2014-014. DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

##### **Jean-Luc LAURENT**

L'article 2122-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que, dans chaque commune, le Maire et un ou plusieurs adjoints, sont élus parmi les membres du Conseil municipal.

En vertu de l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints, sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil.

Je vous propose en conséquence de fixer le nombre d'adjoints au maire à 10.

La loi du 27 février 2002, portant sur la démocratie de proximité, reprise par l'article L2143-1 du Code général des collectivités territoriales, a institué l'obligation dans les communes de plus de 80 000 habitants de créer des conseils de quartier. Le même article prévoit que cette faculté peut être appliquée pour les communes dont la population est comprise entre 20 000 et 79 999 habitants.

Bien avant la promulgation de cette loi en 2002, notre Conseil municipal, par une délibération en date du 21 décembre 1995, avait décidé la mise en place des conseils de quartier, faisant ainsi du Kremlin-Bicêtre une ville pionnière en matière de démocratie locale. Lors de sa séance du 25 octobre 2001, le Conseil municipal s'était de nouveau prononcé sur le périmètre des conseils de quartier, dont le nombre est désormais fixé à quatre – les Coquettes-les Plantes, les Martinets-Le Fort, les Barnufles-Les Glacis, la Mairie-Salengro –, ainsi que sur le règlement intérieur prévoyant leur mode de fonctionnement.

Cette loi institue la possibilité de créer des postes d'adjoints, chargés principalement d'un ou de plusieurs quartiers, sans toutefois que le nombre de ceux-ci puissent excéder 10 % de l'effectif légal des 35 membres du Conseil municipal.

C'est pourquoi je vous propose de créer deux postes d'adjoints supplémentaires, chargés principalement des Conseil de quartier, ce qui porterait le nombre d'adjoints à douze.  
Y a-t-il des interventions sur ce projet de rapport ?

### **Arnaud WEBER-GUILLOUET**

Merci de me donner la parole. Monsieur le Maire, chers collègues, je tiens tout d'abord à saluer de la façon la plus républicaine qui soit votre élection en tant que Maire pour la ville du Kremlin-Bicêtre pour six ans. Notre groupe s'opposera aux points que vous venez d'évoquer. Nous voterons donc contre cette délibération, et ce pour les raisons suivantes.

En ce temps de maîtrise budgétaire et en écho à la diminution du nombre de ministres au gouvernement, nous pensons que le nombre de douze maires-adjoints pour une ville de 26 000 habitants pourrait être revu significativement à la baisse. Sachant que le coût annuel d'un élu est d'environ de 18 000 €, nous pensons qu'une diminution de douze à neuf maires-adjoints, générant ainsi une économie budgétaire de 54 000 € annuels serait un signal fort donné à la population du Kremlin-Bicêtre en matière de limitation des dépenses de fonctionnement municipales. Ces 54 000 € économisés pourraient faciliter notamment la mise en œuvre de nouveaux services attendus par la population (crèches, garderies, services aux aînés).

Pour cette raison, nous proposons donc de fixer le nombre de maires-adjoints à neuf et nous voterons contre cette délibération. Merci de votre attention.

### **Jean-Luc LAURENT**

J'enregistre votre opposition. Votre proposition n'est pas retenue car nous avons besoin d'élus présents. Au Kremlin-Bicêtre, les élus ont pour l'essentiel des activités professionnelles. Nous avons donc besoin d'élus qui soient indemnisés pour leur permettre d'être soustraits aux intérêts privés. La semaine prochaine, un rapport sur les indemnités des élus sera présenté en toute transparence et conformément à la loi. Sur les économies que vous calculez, vous avez encore une fois un problème avec les chiffres. Vous verrez ainsi la semaine prochaine que le calcul que vous venez de faire intègre les possibilités de la loi. Nous proposerons donc pour cette mandature, comme pour la précédente, que tous les élus reçoivent une indemnité à hauteur de leur investissement.

Certains d'entre eux vont être maire-adjoints. J'ai donc fixé le cap d'élus disponibles, présents et investis, pour répondre aux attentes de la population. Il y aura également des conseillers municipaux délégués qui seront indemnisés, à un niveau différent que les adjoints ou les conseillers municipaux. Tous les autres conseillers municipaux, opposition comprise, recevront une indemnité si le Conseil en est d'accord. Il faut sortir des propos qui certes peuvent paraître sympathiques, mais restent cependant démagogiques, Monsieur Weber-Guilouet. Etre élu, c'est être au service de tous les citoyens. De fait, soit on est indemnisé par la République conformément aux lois, soit on vit avec d'autres moyens financiers. Dès lors, qui paye ? Or, comme nous sommes attachés à la République, nous considérons que les élus doivent être soustraits à toute tentation privée et qu'ils doivent être protégés en ayant une juste et légale indemnité. Je précise que le Maire et les adjoints ne recevront pas les indemnités maximum autorisées par la loi pour justement permettre que l'ensemble des élus ayant délégation ou non reçoivent aussi une rétribution financière, afin de compenser les pertes de salaire qui pourraient intervenir à l'occasion de l'exercice d'un mandat. Voilà les raisons pour lesquelles je ne retiens pas votre proposition.

Je mets donc aux voix cette proposition de créer douze postes d'adjoints.

### Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 27

Contre : 8

Abstentions : 0

## Jean-Luc LAURENT

Cette délibération est donc adoptée. Nous passons maintenant au rapport n°15.

### N°2014-015. ELECTION DES MAIRES-ADJOINTS

## Jean-Luc LAURENT

Le Conseil municipal est maintenant appelé à procéder à l'élection des maires-adjoints dont le nombre vient d'être fixé à douze.

Conformément aux dispositions de l'article L2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales dans les communes de plus de 3 500 habitants, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. L'ordre de présentation des candidats de la liste présentée pour l'élection des adjoints ayant obtenu la majorité absolue détermine l'ordre d'inscription des adjoints au tableau. Il est alors procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné pour l'élection du maire et selon les mêmes modalités. Voici la liste des adjoints que je présente :

- 1<sup>er</sup> adjoint : Jean-Marc NICOLLE
- 2<sup>ème</sup> adjoint : Geneviève EL MALKI
- 3<sup>ème</sup> adjoint : Fabien GUILLAUD-BATAILLE
- 4<sup>ème</sup> adjoint : Zohra SOUGMI
- 5<sup>ème</sup> adjoint : Rose ALESSANDRINI
- 6<sup>ème</sup> adjoint : Bernard CHAPPELLIER
- 7<sup>ème</sup> adjoint : Sarah BENBELKACEM
- 8<sup>ème</sup> adjoint : Jean-François BANBUCK
- 9<sup>ème</sup> adjoint : Laurent GIRIER
- 10<sup>ème</sup> adjoint : Didier ROUSSEL
- 11<sup>ème</sup> adjoint : Carole POISAT
- 12<sup>ème</sup> adjoint : Ghislaine BASSEZ

Comme je n'ai pas été saisi du dépôt d'une autre liste, je vais inviter les 35 élus à se prononcer avec le bulletin de vote correspondant à la liste des candidats que je propose ou à l'exprimer par tout autre moyen (bulletin blanc ou signe de rayure sur le bulletin de vote). Je vous précise que les délégations seront indiquées à l'issue des votes.

*Jean-Luc Laurent procède à l'appel nominal des votants.*

### Résultat du vote :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35  
Nombre de bulletin nuls : 8  
Nombre de suffrages exprimés : 27  
Majorité absolue : 18

La liste proposée par Jean-Luc Laurent ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont donc élus adjoints au Maire :

1<sup>er</sup> adjoint : Jean-Marc NICOLLE  
2<sup>ème</sup> adjoint : Geneviève EL MALKI  
3<sup>ème</sup> adjoint : Fabien GUILLAUD-BATAILLE  
4<sup>ème</sup> adjoint : Zohra SOUGMI  
5<sup>ème</sup> adjoint : Rose ALESSANDRINI  
6<sup>ème</sup> adjoint : Bernard CHAPPELLIER  
7<sup>ème</sup> adjoint : Sarah BENBELKACEM  
8<sup>ème</sup> adjoint : Jean-François BANBUCK  
9<sup>ème</sup> adjoint : Laurent GIRIER  
10<sup>ème</sup> adjoint : Didier ROUSSEL  
11<sup>ème</sup> adjoint : Carole POISAT  
12<sup>ème</sup> adjoint : Ghislaine BASSEZ

*(Applaudissements).*

### **Jean-Luc LAURENT**

J'invite maintenant chacun des adjoints à me rejoindre pour la remise des écharpes. Je précise par ailleurs que :

- Jean-Marc NICOLLE aura délégation à la coordination des élus, aux affaires générales, à la coopération décentralisée, à la sécurité, à l'aménagement et à l'urbanisme, à la cohésion sociale et territoriale et sera proposé pour être le président de Kremlin-Bicêtre Habitat ;
- Geneviève EL MALKI aura délégation à la citoyenneté, à la démocratie locale, à la coordination des Conseils des quartiers Coquettes-les Plantes et Mairie-Salengro, ainsi qu'à la vie associative ;
- Fabien GUILLAUD-BATAILLE aura délégation à l'environnement, à la voirie, à la propreté, aux transports et aux espaces verts ;
- Zohra SOUGMI aura délégation à l'éducation, au projet éducatif territorial, à la coordination des Conseils de quartier Les Martinets-Le Fort et les Barnufles-Les Glacis ;
- Rose ALESSANDRINI aura délégation à la solidarité ;
- Bernard CHAPPELLIER aura délégation aux sports ;
- Sarah BENBELKACEM aura délégation à l'habitat, logement et à la politique de la ville;
- Jean-François BANBUCK aura délégation aux finances et aux bâtiments communaux ;
- Laurent GIRIER aura délégation à l'activité économique au commerce et à l'artisanat ;
- Didier ROUSSEL aura délégation à la culture ;
- Carole POISAT aura délégation aux retraités et aux personnes âgées ;
- Ghislaine BASSEZ aura délégation à la petite enfance, à la PMI et à la parentalité.

### **Jean-Luc LAURENT**

Pour conclure, j'informe le Conseil municipal et le public présent que je vais procéder à la nomination de sept conseillers municipaux délégués. Ainsi,

- Jérôme GIBLIN sera conseiller municipal délégué auprès de l'adjointe aux solidarités, chargée de la santé et du handicap. Il présidera le Conseil de quartier Les Martinets-Le Fort ;
- Ghania LATEB sera conseillère municipale déléguée chargée de l'emploi, de la formation, de l'insertion et de la mission locale ;
- Paule MATHONNAT sera conseillère municipale déléguée chargée de la mémoire, à l'Histoire de la ville et des établissements recevant du public ;

- Jean-Pierre PETIT sera conseiller municipal délégué auprès de l'adjointe au logement et à l'habitat, chargé du logement, de l'habitat et des établissements recevant du public. Il présidera le Conseil de quartier Mairie-Salengro ;
- Estéban PIARD sera conseiller municipal délégué auprès de l'adjointe à l'éducation et au projet éducatif territorial, à l'éducation, aux collèges, aux lycées et à l'enseignement supérieur ;
- Vincent ROUSSEAU sera conseiller municipal délégué au numérique, aux technologies de l'information et à la communication, à l'énergie et au développement durable. Il présidera le Conseil de quartier des Barnufles/Les Glacis ;
- Didier VOT sera conseiller municipal délégué auprès de l'adjointe à l'éducation et au projet éducatif territorial, chargée de la jeunesse. Il présidera le Conseil de quartier Les Coquettes-Les Plantes.

Je précise que ces délégations sont susceptibles de connaître quelques ajustements dans les jours à venir.

**Jean-Luc LAURENT**

Mesdames et Messieurs. Il nous appartient maintenant de lever la séance. Un pot républicain vous attend. Vous y êtes tous conviés. Les élus iront à votre rencontre après avoir procédé aux formalités d'usage, autrement dit, après une belle photo du Conseil municipal. Merci à tous. La prochaine séance aura lieu jeudi 10 avril à 20h30.

*La séance est levée à 21h30.*